



Communiqué de presse

19/04/2018

PROTECTION ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE : LA FRANCE ET LE CANADA S'ENGAGENT

La Coalition française pour la diversité culturelle (CFDC) se félicite de la déclaration conjointe, signée lundi 16 avril par la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, et la ministre de la Culture française, Françoise Nyssen.

Cette déclaration renforce l'engagement du Canada et de la France en faveur d'une mise en œuvre effective et rapide des directives opérationnelles de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dans l'univers numérique.

La volonté commune du Canada et de la France de travailler ensemble est une bonne nouvelle pour tous ceux qui militent en faveur d'une politique renforcée de soutien à la diversité culturelle à l'ère numérique.

C'est pourquoi la CFDC souscrit pleinement aux deux priorités fortes de la déclaration du Canada et de la France :

- Assurer un cadre équilibré et un respect du droit d'auteur et des droits voisins, associés à une limitation du champ des exceptions, une juste rémunération des créateurs et des professionnels de la culture, pour conforter la vigueur, le dynamisme et la diversité de la création ;
- Porter une nouvelle régulation des plateformes numériques, afin qu'elles soient des partenaires de la création et constituent un outil favorisant l'exposition des créations nationales et locales.

Enfin, la CFDC encourage les États et les parlementaires européens à soutenir ces principes dans le cadre des discussions européennes en cours, notamment dans le cadre de la révision des directives sur le droit d'auteur et sur les services de médias audiovisuels.

Contact presse :

Guillaume Prieur - +33 (0)1 40 23 47 25 – guillaume.prieur@sacd.fr - www.coalitionfrancaise.org